



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA MARCHE BERRICHONNE

**RAPPORT DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

2021

Sommaire

PARTIE 1 – LES INDICATEURS TECHNIQUES

CHAPITRE 1 – Le territoire desservi

- 1.1 Le contexte territorial p. 4
- 1.2 La compétence « déchets » p. 5

CHAPITRE 2 – La prévention des déchets

- 2.1 Description des actions de prévention p. 6

CHAPITRE 3 – La collecte des déchets : organisation

- 3.1 La collecte des ordures ménagères p. 7
- 3.2 La collecte des emballages recyclables p. 7
- 3.3 La collecte des journaux, revues, magazines et du verre p. 7
- 3.4 La collecte des textiles, linges de maison et chaussures p. 7
- 3.5 La déchetterie du Verret à Aigurande p. 8
- 3.6 La déchetterie mobile p. 9

CHAPITRE 4 – Les tonnages de déchets collectés

- 4.1 Les ordures ménagères p.10
- 4.2 Les emballages recyclables p.10
- 4.3 La déchetterie du Verret p.11
- 4.4 Bilan des tonnages collectés en 2021 p.11
- 4.5 Bilan des tonnages valorisés en 2021 p.12

PARTIE 2 – LES INDICATEURS ECONOMIQUE ET FINANCIERS

CHAPITRE 5 – Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

- 5.1 Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets p.14
- 5.2 Les principales prestations externalisées p.14
- 5.3 Coût du service et financement p.15

ANNEXE

Annexe 1 - Quelques tarifs de redevances

Préambule

Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?

D'après le code général des collectivités territoriales (article D.2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet.
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi, de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, ce faisant, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Ce rapport est consultable sur le site internet de la communauté de communes :

www.ccmarcheberrichonne.fr

PARTIE 1

Les indicateurs techniques

CHAPITRE 1

Le territoire desservi

1.1 - Le contexte territorial

La Communauté de Communes de la Marche Berrichonne se situe au sud-est du département de l'Indre en bordure du département de la Creuse.

Elle regroupe 9 communes : Aigurande, La Buxerette, Crevant, Crozon sur Vauvre, Lourdoueix Saint Michel, Montchevrier, Orsennes, Saint Denis de Jouhet et Saint Plantaire, soit une population de 5 760 habitants (recensement INSEE au 1^{er} janvier 2021).

Son caractère est rural et elle comporte un secteur que l'on peut assimiler à un point touristique. (Saint Plantaire avec son Camping et la plage de Fougères). L'habitat est majoritairement pavillonnaire et dispersé.

COMMUNES	POPULATION INSEE (2021)	Nb Foyers facturés 2019	Nb Foyers facturés 2020	Nb Foyers facturés 2021	Evolution 2019/2021
Aigurande	1 453	865	864	853	-1,407%
La Buxerette	114	73	74	72	-1,389%
Crevant	724	441	434	444	0,676%
Crozon sur Vauvre	345	223	225	228	2,193%
Lourdoueix St Michel	311	220	216	228	3,509%
Montchevrier	453	300	299	302	0,662%
Orsennes	752	426	425	428	0,467%
St Denis de Jouhet	982	582	586	594	2,020%
St Plantaire	626	442	442	447	1,119%
TOTAL	5 760	3 572	3 565	3 596	0,667%

Ces données intègrent le nombre de foyers familiaux et professionnels facturés

1.2 - La compétence « déchets »

C'est avec la création du SIVOM du Pays de la Marche Berrichonne que s'est engagée la gestion des déchets ménagers.

Sa première réalisation fut l'organisation d'une collecte intercommunale des déchets ménagers recouvrant l'ensemble du canton d'Aigurande. Les déchets étaient alors traités à Aigurande, par mise en décharge.

En 1987, une unité d'incinération fut mise en place sur le site d'Aigurande et l'ancienne décharge était réhabilitée pour devenir déchetterie. L'unité d'incinération a fonctionné jusqu'en 1999, date à laquelle elle fut fermée, ne pouvant plus répondre aux nouvelles normes environnementales exigées.

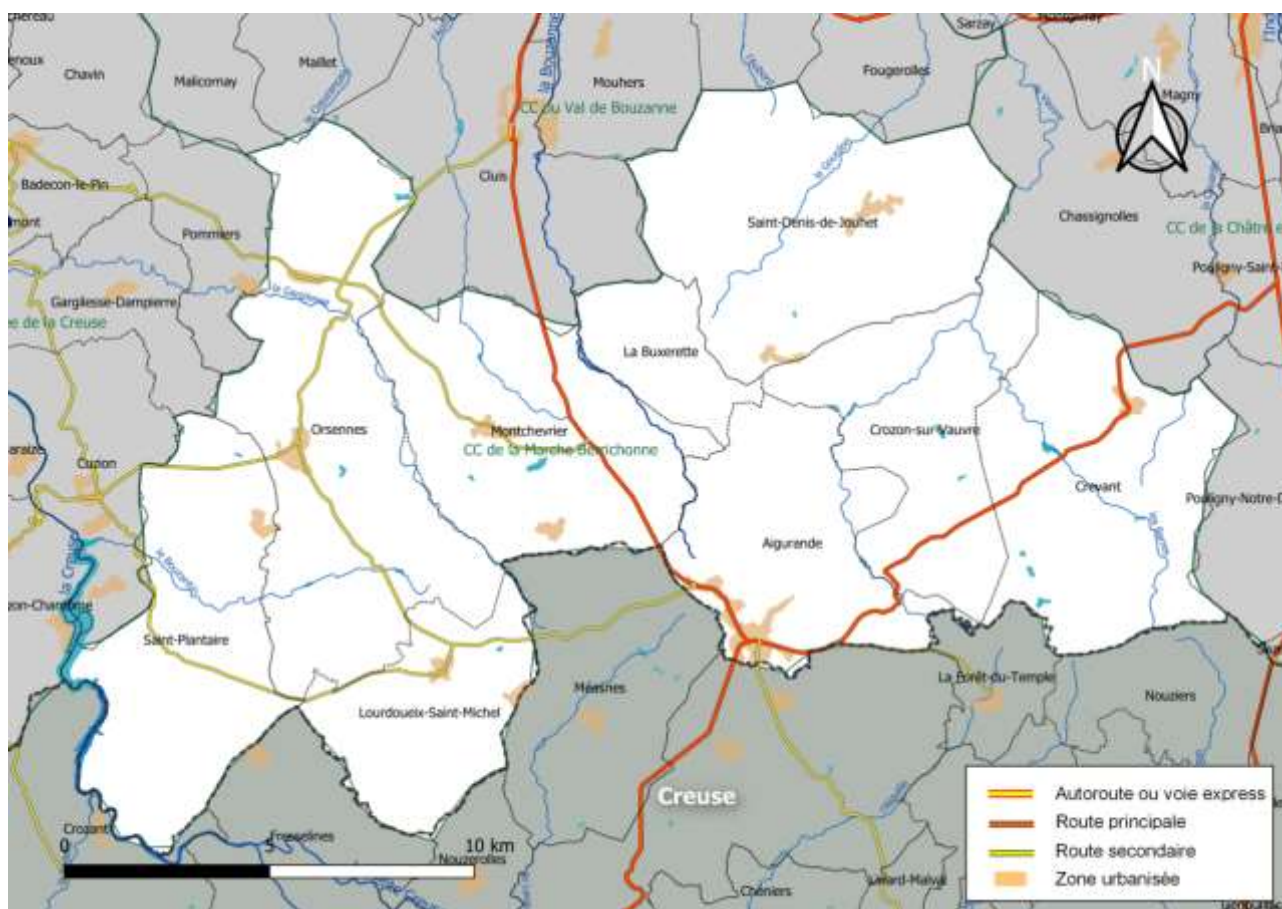
En mai 2000, la collecte sélective des emballages ménagers a été mise en place, entraînant une réorganisation complète des services de collecte et de traitement, services gérés directement par le SIVOM.

Le 1^{er} janvier 2007, le SIVOM du Pays de la Marche Berrichonne est devenu la Communauté de communes de la Marche Berrichonne.

Celle-ci garde la compétence, collecte et traitement des ordures ménagères, afin de poursuivre l'œuvre engagée par le SIVOM.

Toutes les actions ont pour objectif de répondre aux obligations réglementaires :

- l'interdiction de mise en décharge sans tri et valorisation préalable (loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets),
- réduire de 50% la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 et favoriser le tri à la source (loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte).
- la mise en œuvre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers.



Carte : Périmètre de la Communauté de communes de la Marche berrichonne

CHAPITRE 2

La prévention des déchets

2.1 – Description des actions de prévention

- Distribution de stickers « stop pub » à l'Espace France Services.

- Mise à disposition de broyeurs de végétaux pour les particuliers.

Une solution pratique, rapide mais aussi écologique ; en broyant ses végétaux, l'utilisateur réduit ses déchets et garde ainsi le broyat à des fins d'apport de matière sèche dans le processus de compostage ou de paillage.



- Incitation au compostage individuel.



- 197 composteurs individuels sont actuellement en service sur le territoire.

La Communauté de communes de la Marche berrichonne met à la disposition des habitants résidant dans une commune du territoire, un composteur de jardin ainsi qu'un bio seau.

L'utilisateur a pour objectif de pratiquer le tri sélectif des déchets verts et déchets organiques afin de diminuer sa production d'ordures ménagères pour contribuer à la protection de l'environnement.

- Edition d'un document d'information joint aux redevances.

CHAPITRE 3

La collecte des déchets : organisation

3.1 - La collecte des ordures ménagères

Celle-ci est réalisée en porte à porte une fois par quinzaine pour la campagne, une fois par semaine pour les bourgs.

En juillet et Août la collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée une fois par semaine pour la campagne.

Les collectes tombant un jour férié sont en général reportées au lendemain.

Les agents chargés des collectes ont pour consigne de ne pas ramasser tous déchets valorisables ou qui, de par leur nature, ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères (dangereux ou encombrants).

Les ordures ménagères sont acheminées vers le site d'Aigurande avant d'être transportées au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Gournay géré par la Société d'Exploitation de Gournay.

3.2 - La collecte des emballages recyclables

Celle-ci est réalisée en porte à porte une fois par quinzaine pour la campagne, une fois par semaine pour les bourgs. Elle a lieu les mêmes jours que la collecte des ordures ménagères à l'aide d'une benne compartimentée, permettant la collecte des deux flux.

Les collectes tombant un jour férié sont en général annulées.

Les agents chargés des collectes ont pour consigne de ne pas ramasser les déchets qui ne sont pas recyclables et de ne pas assurer un pré-tri lors de la collecte. Afin que les usagers se rendent compte de leur erreur de tri, les agents ont pour consigne de laisser en visuel le déchet concerné s'il n'y en a qu'un, ou de refuser l'ensemble du bac en cas de déchets non recyclables trop nombreux.

3.3 - La collecte des journaux, revues, magazines et du verre

Celle-ci est réalisée en apport volontaire. Des conteneurs 750 litres ou colonnes 4m³, ont été implantés sur l'ensemble des communes.

A Aigurande, les habitants du centre bourg ont été dotés d'un bac bleu permettant une collecte des JMR en porte à porte simultanément avec les emballages.

La fréquence de collecte s'adapte à la vitesse de remplissage des conteneurs, cela peut varier d'une fois par semaine ou quinzaine.

La liste des emplacements des points d'apports est consultable sur le site Internet de la Communauté.

3.4 - La collecte des textiles, linges de maison et chaussures

Celle-ci est réalisée en apport volontaire. Des colonnes ont été implantées à la déchetterie et à Crevant, Montchevrier, St Denis de Jouhet, Orsennes et Aigurande (Le Sancy - local Croix Rouge)

La fréquence de collecte s'adapte à la vitesse de remplissage des colonnes.

La liste des emplacements des points d'apports est consultable sur le site internet de la Communauté.

3.5 - La déchetterie du Verret à Aigurande

Elle est ouverte les vendredi, samedi et lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Le gardiennage est assuré par un agent de la Communauté de communes.

Les conditions d'accès :

L'accès est gratuit pour les particuliers et les professionnels, mais le volume de déchets apportés est limité à 1 m³ / jour (estimation visuelle) pour l'ensemble des déchets.

Elle est accessible aux habitants de la communauté de communes de la Marche berrichonne.

Le règlement intérieur de la déchetterie précise les modalités d'accès et d'utilisation du site. Il est affiché à la déchetterie, et consultable sur le site Internet de la Communauté.

Les véhicules pesant plus de 3,5 tonnes (P.T.A.C) ne sont pas admis sur le site.

Les déchets collectés et filières d'élimination ou de valorisation :

Déchets	Entreprise de traitement	Type de traitement
Pelouses	CDC	Compostage/ Valorisation agricole
Déchets verts (branchage)	CDC	Compostage
Gravats inertes	CDC	Remblais
Cartons	SYTOM 36	Recyclage
Ferrailles	MEMPONTEL	Recyclage
Batteries de véhicules	MEMPONTEL	Recyclage
Huile de vidange	CHIMIREC DELVERT	Recyclage
Piles - Accumulateurs	COREPILE	Recyclage
Déchets diffus Spécifiques (DDS)	ECO-DDS	Dépollution, Recyclage, enfouissement ou incinération
Déchets d'Equipement Electriques et Electronique (DEEE)	ECOSYSTEME	Recyclage
Déchets Industriels Banals (DIB)	SEG	Enfouissement
Textiles, linges de maison, chaussures	LE RELAIS	Recyclage
Lampes, néons	ECOSYSTEME - RECYLUM	Recyclage
Déchets Activités de Soins à Risques	LA COLLECTE MEDICALE	Incinération
Mobiliers (meubles et matelas)	ECOMOBILIER	Recyclage
Bois de classe B (construction)	MEMPONTEL	recyclage
Huiles de fritures	QUATRA	Recyclage
Toners et cartouches d'encre	PRINTERRE	Recyclage

3.6 – La déchetterie mobile



Calendrier 2021

COMMUNE	LIEU	DATE
ORSENNES	Parking, route de la Marche	Mardi 02 mars
CREVANT	Place de la mairie	Mardi 09 mars
LOURDOUEIX St MICHEL	Ancien collège	Mardi 16 mars
SAINT DENIS DE JOUHET	Champ de foire	Mardi 23 mars
MONTCHEVRIER	Parking, salle des fêtes	Mardi 30 mars
SAINT PLANTAIRE	La Chapelle du fer	Mardi 01 juin
ORSENNES	Parking, route de la Marche	Mardi 08 juin
SAINT DENIS DE JOUHET	Champ de foire	Mardi 15 juin
LA BUXERETTE	Ancien stade	Mardi 07 septembre
SAINT PLANTAIRE	La Chapelle du fer	Mardi 14 septembre
LOURDOUEIX St MICHEL	Ancien collège	Mardi 21 septembre
MONTCHEVRIER	Parking, salle des fêtes	Mardi 28 septembre
CREVANT	Place de la mairie	Mardi 05 octobre
ORSENNES	Parking, route de la Marche	Mardi 12 octobre
SAINT DENIS DE JOUHET	Champ de foire	Mardi 19 octobre

La déchetterie mobile a accueilli 413 utilisateurs au cours de l'année 2021.

En l'absence de cette déchetterie mobile, ces utilisateurs auraient dû effectuer 12 910 km pour se rendre à la déchetterie de la Communauté de communes à Aigurande, équivalent à 2809 kg d'émission de CO2.

Elle a ainsi permis de collecter pour recyclage :

- 100 m³ de ferrailles
- 42 m³ de cartons
- 21 m³ de petit DEEE (appareils électriques)
- 132 unités de gros DEEE (téléviseurs, électroménagers)
- 74 m³ de déchets verts
- 47 m³ de bois classe B (bois de construction, porte, etc)
- 56 unités de mobiliers (meubles et matelas)
- Des déchets spéciaux des ménages (emballages de phytosanitaires, pots de

peinture, batteries, piles, ...).

Parallèlement, cet équipement permet de renforcer la lutte contre les dépôts sauvages avec une quasi-disparition.



CHAPITRE 4

Les tonnages de déchets collectés

4.1 – Les ordures ménagères

En 2021, le poids d'ordures ménagères collectées a été de **1182 tonnes**, soit un ratio de 205 kg/hab.

Evolution des tonnages							
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 387	1 142	1 227	1 251	1 261	1 239	1 218	1 182
	-21,45%	6,93%	1,92%	0,79%	-1,78%	-1,72%	-3,05%

La moyenne nationale 2019 pour les ordures ménagères est de 254 kg/habitant/an et 212 kg/habitant/an en Région centre val de Loire.

4.2 – Les emballages recyclables

En 2021, le poids des emballages recyclables collecté a été de **635 tonnes**, soit un ratio de 110 kg/hab.

Evolution des tonnages					
	2017	2018	2019	2020	2021
Emballages ménagers	200	206	183	164	202
Journaux/Revues/Magazines	154	151	132	121	105
Verre	305	338	256	202	305
Textiles, Linges, chaussures	30	30	30	12	23
TOTAL	690	725	601	499	635

La moyenne nationale pour les emballages recyclables, journaux et magazines est de 47 kg/hab, 52 kg/hab pour la Région Centre Val de Loire et de 53 kg/hab pour la Communauté de communes Marche berrichonne.

Pour le verre, la moyenne nationale est de 29 kg/habitant, 35 kg/hab pour la Région centre Val de Loire et de 53 kg/hab pour la Communauté de communes Marche berrichonne.

4.3 – La déchetterie du Verret

En 2021, le poids des déchets collecté a été de 941 tonnes, soit un ratio de 163 kg/hab.

Déchets	2017	2018	2019	2020	2021
Déchets verts	Est. 200,00	Est. 200,00	Est. 180,00	Est. 200,00	Est. 200,00
Cartons	21,98	23,68	25,68	21,00	21,64
Ferrailles	75,44	91,38	132,32	113,00	111,62
Batteries de véhicules	3,40	0,00	0,00	1,00	0,00
Huile de vidange	1,00	2,00	2,00	2,80	5,22
Piles - accumulateurs	0,76	0,98	0,98	0,75	0,00
Ampoules/Néons	0,36	0,42	0,53	0,11	0,20
Déchets Diffus Spécifiques	2,92	2,92	1,80	5,00	7,36
Déchets d'Equipement Electriques et Electronique (DEEE)	61,35	67,03	68,95	65,00	64,10
Mobiliers (matelas, meubles)				9,00	83,06
Déchets Industriels Banals (DIB)	486,70	635,42	759,80	664,00	278,00
Textiles, linges de maison, chaussures	3,05	3,05	3,05	3,35	23,00
Bois classe B (bois de construction, porte, etc)					147,00
Huile de friture					0,06
Toners et cartouches d'encre					0,04
TOTAL	956,96	1 026,88	1 195,12	1 085,01	941,30

Le tonnage de DIB a nettement diminué en 2021 au profit de déchets valorisables : mobiliers, bois, etc... et gravats. Une attention particulière des agents de déchetterie permet d'obtenir ces résultats positifs. Certaines fluctuations ont des raisons indépendantes de la fréquentation, la ferraille est expédiée selon les cours, il peut y avoir à la marge du report de stock d'une année sur l'autre.

4.4 – Bilan des tonnages collectés en 2021

Déchets collectés	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Ratio en Kg/hab
Ordures Ménagères	1 218	1 182	205,21
Déchets recyclables	499	635	110,24
Déchetterie	1 085	941	121,29
Total	2 802	2 758	436,75

Le tonnage global collecté en 2021 est légèrement en baisse par rapport à 2020.
Le tonnage issu de la déchetterie est en baisse au profit des déchets recyclables.

4.5 – Bilan des tonnages valorisés en 2021

Déchets valorisés	Collecte	Déchetterie	Total
Acier	18,030		18,03
Aluminium	1,433		1,43
Carton	37,733	21,640	59,37
Emballage Liquide Alimentaire	6,182	0,000	6,18
Flacons plastiques	37,751	0,000	37,75
Verre	304,960		304,96
Journaux Revues Magazines	105,000		105,00
DEEE		64,000	64,00
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)		7,360	7,36
Ferrailles		112,000	112,00
Déchets verts (estimation)		200,000	200,00
Textiles, linges de maison, chaussures (ensemble du territoire)		23,000	23,00
Ampoules/Néons		0,200	0,20
Mobiliers (matelas, meubles)		83,060	83,06
Huiles de fritures		0,064	0,06
Toners et cartouches d'encre		0,036	0,04
Total	511,089	511,360	1 022,45

Ainsi ce sont 66.24 % des déchets collectés qui ont été valorisés en 2021.

PARTIE 2

Les indicateurs économiques et financiers

CHAPITRE 5

Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

5.1 – Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

Le service public de gestion des déchets est exploité en régie directe. Il fait l'objet d'un budget annexe et sa gestion est totalement intégrée aux services de la communauté de communes de la Marche berrichonne.

5.2 – Les principales prestations externalisées

- Traitement des ordures ménagères résiduelles
 - Assuré au centre de tri sur le site de Gournay par la SEG.
 - Le tarif de cette prestation a été en 2021 de 132 219,83 €.
- Tri des emballages recyclables
 - Assuré au centre de tri de Châteauroux par le SYTOM 36.
 - Le tarif de cette prestation a été en 2021 de 32 114,70 €.
- Traitement des Déchets Industriels Banals (DIB)
 - Assuré au centre de tri sur le site de Gournay par la SEG.
 - Le tarif de cette prestation a été en 2021 de : 31 057,50 €
- Traitement des Déchets Diffus Spécifique (DDS)
(auparavant dénommés Déchets Ménagers Spéciaux ou Déchets Toxiques en Quantités Dispersés)
 - Assuré par CHIMIREC.
 - Le tarif de cette prestation a été en 2021 de : 786,38 €
- Traitement du Bois Classe B
 - Assuré par MEMPONTEL.
 - Le tarif de cette prestation a été en 2021 de : 9 261 €

5.3 – Coût du service et financement

Ce bilan tient compte des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2021.

➤ Les dépenses

FONCTIONNEMENT	2020	2021
Total des dépenses de fonctionnement	676 118	695 230

Collecte et traitement	597 284	598 645
Personnel	243 161	230 486
Carburants, batterie véhicule électrique	49 086	55 341
Amortissements	22 227	24 042
Remboursement des emprunts	31 272	30 646
Transports	13 298	22 516
Réparation, location, assurances	43 927	60 650
Divers (téléphone, électricité, eau, entretien, équipement, vête	9 146	10 629
CET de Gournay	120 116	132 220
Centre de tri de Châteauroux (depuis 01/07/2020)	15 927	32 115
Centre de tri de Noth (fin au 30/06/2020)	49 124	

Déchetterie	78 834	96 585
Location bennes	3 412	1 844
Traitements	34 662	35 737
Personnel	33 158	31 430
Matériel	2 519	1 595
Amortissements	3 031	24 529
Divers (téléphone, électricité, eau, entretien, équipement, vête	2 052	1 449

INVESTISSEMENTS

Dépense nette d'investissement	1 800,00
Achat logiciel de facturation	1800,00

➤ Les recettes

FONCTIONNEMENT	2020	2021
Total des recettes de fonctionnement	646 598	699 604

Redevance pour élimination des OM	523 890	555 314
Prestations de services à collectivités	29 544	1 448

Valorisation + Location	93 164	142 842
Location de conteneurs	8 146	6 830
Valorisation (vente de produits)	25 668	59 837
Soutien CITEO - Emballages	57 856	70 350
Soutien Eco-TLC (Textiles)	571	571
Soutien Eco-DDS (Déchets Toxiques Quantités Disper	923	1 058
Soutien ECOMOBILIER		4 198

Redevance pour élimination des OM :

Il s'agit des redevances constituant une contrepartie financière du service rendu. Elles sont supportées par l'ensemble des usagers du service.

La redevance demandée à chaque usager est calculée en fonction de la composition du foyer et de la fréquence de collecte.

Prestation de services aux collectivités :

Il s'agit du produit de la facturation du traitement des déchets verts pour la commune d'Aigurande.

Location de conteneurs :

Des conteneurs sont loués aux particuliers qui en font la demande.

Valorisation (Vente de produits)

Il s'agit du produit de la vente de certains matériaux triés : le verre, les emballages ménagers recyclables, l'aluminium, l'acier, les journaux-revues-magazines, les plastiques, la ferraille, les déchets d'équipement électriques et électroniques.

Au cours de l'année 2021 les produits des ventes de matériaux sont les suivants :

Total	59 837
Verre	9 368
Cartons	14 846
Aluminium	1 077
Acier	3 060
Ferraille	14 192
Plastique	12 564
Journaux, revues, magazines	117
DEEE (Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques)	4 614

Aide Eco-organisme CITEO

La Communauté de communes de la Marche berrichonne a décidé en 2018 de prolonger son contrat avec l'éco-organisme Citéo en adhérant au contrat barème F 2018-2022.

La période d'agrément 2018-2022 est porteuse d'importants enjeux pour la filière des emballages ménagers :

- Poursuivre et renforcer les démarches d'éco-conception, en veillant en particulier à mieux anticiper les innovations et les nouveaux types d'emballages.
- Atteindre l'objectif national de 75% de taux de recyclage dans des conditions économiques optimisées d'ici 2022. Cet objectif nécessite notamment d'élargir les consignes de tri à tous les emballages ménagers, en particulier les plastiques autres que les bouteilles et flacons.

Aide DEEE et RECYLUM

La Communauté a signé en 2010 une convention d'adhésion avec OCAD3E lui permettant de bénéficier de soutiens financiers pour le recyclage :

- des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) par Ecosystèmes
- les lampes usagers (Ampoules et néons) par RECYLUM,

Aide Refashion (anciennement Eco TLC)

La Communauté a signé en 2014 une convention avec ECO TLC lui permettant de bénéficier d'un soutien à la collecte et au traitement des Textiles d'habillement, Linges de maison et chaussures.

Aide Eco-DDS

La Communauté a signé en 2014 une convention avec ECO-DDS lui permettant de bénéficier d'un soutien à la communication et au traitement des Déchets Toxiques en Quantité Dispersés.

3. Synthèse

	2020	2021
Base population	5807	5760
DEPENSES		
Coût global brut du service élimination des déchets:	676 118,00	695 230,00
Coût par habitant	116,43	120,70
RECETTES		
Recettes de valorisation (y compris location):	93 164,00	142 842,00
Recettes par habitant	16,04	24,80
COÛT FINAL	100,39	95,90

ANNEXE 1

Quelques tarifs de redevances Année 2021

	TTC
Redevance accès au service / foyer	46,00
Personne seule	
AIGURANDE (1)	84,96
BOURG (2)	75,16
CAMPAGNE (3)	63,24
2 ou 3 personnes	
AIGURANDE (1)	127,44
BOURG (2)	112,74
CAMPAGNE (3)	94,86

(1) AIGURANDE

- 1 collecte des ordures ménagères par semaine
- 1 collecte double flux (emballages recyclables et JRM) par semaine

(2) BOURG

- 1 collecte double flux (ordures ménagères et emballages recyclables) par semaine

(3) CAMPAGNE

- 1 collecte double flux (ordures ménagères et emballages recyclables) par quinzaine